

Vous trouverez ci-dessous les textes de licence associé au logiciel dénommé « Open The Box ».

Veuillez en prendre connaissance et en accepter les termes préalablement à toute installation et utilisation.

En installant et utilisant le logiciel « Open The Box », vous reconnaissez avoir pris connaissance des termes de ces différentes licences et les accepter.

CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATION DU LOGICIEL « OPEN THE BOX »

Avant d'utiliser et d'installer le logiciel « Open The Box », veuillez lire attentivement les termes et conditions du présent contrat. En installant et utilisant ce logiciel, vous reconnaissez avoir pris connaissance des termes de la licence y afférent et les accepter.

Le présent contrat de licence est conclu entre la société Orange, Société Anonyme au capital de 10.595.541.532 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Paris sous le numéro RCS PARIS B 380 129 866 dont le siège social est situé 78, rue Olivier de Serres 75015 Paris (ci-après désignée « **Orange** ») et vous, toute personne physique majeure ou personne morale ayant obtenu au préalable l'autorisation de son représentant légal, et ayant accepté les termes du présent contrat de licence (ci-après dénommée « l'Utilisateur »).

L'Utilisateur reconnaît disposer de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations stipulées dans le présent contrat de licence.

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Dans le présent contrat de licence, les termes suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné dans cet article :

Logiciel : désigne le logiciel dénommé « Open The Box », proposé sous forme de code binaire, et son API, permettant de réaliser simplement des applications dans le domaine de la maison connectée.

Open The Box API : désigne les interfaces programmatiques du Logiciel permettant de rendre des services tels que le contrôle d'équipements domotiques.

Micro-ordinateur : ordinateur personnel de type PC (« Personal Computer ») construit autour d'un microprocesseur auquel on adjoint l'environnement logiciel et matériel nécessaire au traitement complet de l'information et compatibles avec les systèmes d'exploitation Microsoft et Linux..

ARTICLE 2 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat de licence a pour objet de définir les conditions dans lesquelles :

- le Logiciel est mis à disposition des Utilisateurs dans le cadre d'un usage strictement non commercial.
- les Utilisateurs doivent utiliser le Logiciel et son API.

ARTICLE 3 – PRE- REQUIS ET FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL

Le Logiciel Open The Box fonctionne sur Micro-ordinateur ou un équipement Raspberry Pi.

Avant toute installation du Logiciel Open The Box, l'Utilisateur s'engage à vérifier la compatibilité de son Micro-ordinateur ou de son équipement Raspberry Pi avec la configuration minimale décrite sur <http://openthebox.org>.

L'Utilisateur est responsable de l'installation du Logiciel Open The Box selon les spécifications prévues au présent article.

Des tutoriels sont à votre disposition sur le site web <http://openthebox.org> aidant à la bonne exécution du Logiciel Open The Box et des Open The Box API.

ARTICLE 5 - DROIT D'UTILISATION

Le Logiciel Open The Box et ses mises à jour sont mis à la disposition des Utilisateurs sur le site web suivant : <http://openthebox.org>.

Par le présent contrat de licence, Orange concède à l'Utilisateur une licence d'utilisation portant sur le Logiciel Open The Box. Cette licence est gratuite, non exclusive, non transmissible et non cessible, révocable, valable pour le monde entier et pour la durée indiquée à l'article 10 ci-après.

Par le présent contrat de licence, Orange concède à l'Utilisateur :

- le droit de reproduire le Logiciel aux fins d'installation, d'exécution et d'affichage;
- le droit d'utiliser et d'intégrer Open the BoxAPI afin de développer un prototype dans le domaine de la maison connectée qui s'interface avec le Logiciel et bénéficier des services offerts par Open The Box API ;
- le droit d'utiliser le Logiciel, sur un ou plusieurs Micro-ordinateurs ou équipement Raspberry, de manière permanente ou provisoire, uniquement via le prototype développé dans le domaine de la maison connectée.

Ces droits ne peuvent être mis en œuvre uniquement à des fins de démonstration et pour un usage non commercial.

L'Utilisateur est autorisé à effectuer une copie de sauvegarde du Logiciel qu'il pourra conserver tant que le présent contrat sera valide.

L'Utilisateur ne peut utiliser le Logiciel Open The Box que dans les conditions prévues dans le présent contrat de licence et pour les droits consentis. En conséquence, l'Utilisateur s'engage à ne pas effectuer toute opération de décompilation, d'ingénierie inverse ou toute autre opération similaire. En outre, l'Utilisateur n'est pas autorisé à vendre le Logiciel ou encore en faire l'objet d'une transaction commerciale.

Nonobstant ce qui précède, l'Utilisateur est informé que le Logiciel utilise des logiciels libres ou open source dont les conditions d'utilisation sont régies par des licences telles qu'indiquées dans l'Annexe 1 du présent contrat ci-après.

Par le présent contrat, l'Utilisateur reconnaît et accepte que l'utilisation des logiciels sus mentionnés est régie par les licences y afférentes. L'Utilisateur s'engage à en prendre connaissance et à les accepter avant d'utiliser l'un de ces logiciels seuls et à s'y conformer.

En cas de contradiction entre le présent contrat de licence et les termes des licences telles que indiquées en Annexe 1, les termes desdites licences prévaudront sur les termes du présent contrat de licence. Néanmoins, les clauses d'exclusion de garantie et de responsabilité stipulées dans les termes desdites licences ne remettent pas en cause la clause de limitation de garantie et de responsabilité telle que stipulée à l'article 8 du présent contrat de licence dont l'objet est le Logiciel Open The Box.

L'Utilisateur n'est pas autorisé à utiliser sous quelque manière que ce soit les marques dont Orange est titulaire.

ARTICLE 6 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Orange déclare être investie de tous les droits de propriété intellectuelle l'autorisant à distribuer le Logiciel et lui permettant de concéder la présente licence d'utilisation.

L'Utilisateur reconnaît qu'il n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant à Orange ou aux tiers tels que indiqués à l'Annexe 1.

Toutes les améliorations, mises à jour, produits dérivés, évolutions, qu'elles soient réalisées, créés ou développés par Orange concernant le Logiciel sont et demeureront la propriété d'Orange, et vous reconnaissez et acceptez expressément que toute contribution sous forme de services, de suggestions, d'idées, de rapports, d'identification des défauts, de dépenses, ou toutes autres contributions faites par l'Utilisateur, ne donne ou accorde aucun droit, titre ou intérêt dans l'un quelconque des éléments ou composants du Logiciel.

Par le présent contrat de licence, l'Utilisateur s'engage à préserver les mentions de propriété relatives aux droits d'Orange et des tiers apposés sur le Logiciel, le cas échéant, et à ne pas les faire disparaître ou à ne pas les altérer.

ARTICLE 7 - INFORMATIONS RECUEILLIES

L'utilisation du Logiciel permet de recueillir des informations statistiques relatives à la version du Logiciel téléchargé ainsi que s'agissant de l'utilisation du Logiciel. Celles-ci seront conservées de façon anonyme à des fins d'amélioration du Logiciel exclusivement. Lorsque le support du Logiciel ne sera plus assuré, les données statistiques collectées seront supprimées.

En acceptant l'installation et l'utilisation du Logiciel, l'Utilisateur reconnaît et accepte qu'Orange puisse collecter ces informations.

ARTICLE 8 – GARANTIE LIMITEE - RESPONSABILITÉ

Orange garantit que le Logiciel Open The Box correspond substantiellement aux fonctionnalités décrites dans les tutoriels mis à disposition sur le site web <http://openthebox.org>.

Sous réserve des stipulations du présent article, le Logiciel est fourni « en l'état », à titre d'expérimentation, excluant ainsi toute garantie expresse ou implicite, y compris sans s'y limiter, les garanties de contrefaçon ou les garanties implicites de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier.

Orange ne garantit en aucune manière que le Logiciel soit adapté aux besoins spécifiques de l'Utilisateur.

Par ailleurs, l'Utilisateur reconnaît qu'il n'est pas possible de garantir que le Logiciel fonctionne sans discontinuité ni bogue.

L'utilisateur reconnaît que la présente limitation de garantie est en rapport avec la gratuité du présent contrat de licence.

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qu'il fera des logiciels tiers identifiés à l'Annexe 1 du présent contrat et du respect des licences y afférents. En aucun cas, l'Utilisateur ne pourra rechercher la responsabilité d'Orange pour toute action intentée à son encontre pour toute utilisation frauduleuse ou contrefaisante de l'un ou plusieurs de ces logiciels ou pour non-respect des termes des licences y afférents, par l'Utilisateur de son propre chef.

ARTICLE 9 - DUREE

La présente licence est conclue à compter de l'installation du Logiciel jusque sa désinstallation par l'Utilisateur ou installation d'une nouvelle mise à jour sous réserve des termes de l'article 11 ci-après.

Toutefois, dans l'hypothèse où Orange déciderait de ne plus maintenir et mettre à jour le Logiciel Open The Box sur le site web <http://openthebox.org>, l'Utilisateur ne pourra plus bénéficier des mises du jour proposées. L'Utilisateur est invité à consulter le site web susmentionné afin de consulter le statut du Logiciel.

ARTICLE 10 – SUSPENSION – RÉSILIATION

Si l'Utilisateur ne souhaite plus utiliser le Logiciel, il pourra à tout moment résilier le présent contrat de licence en désinstallant le Logiciel de son Micro-ordinateur ou équipement Raspberry.

La résiliation sera de plein droit si l'Utilisateur ne se conforme pas aux limitations décrites dans le présent contrat.

En cas de résiliation, l'Utilisateur,

- reconnaît et accepte que tous les droits issus du présent contrat de licence cessent
- s'engage à cesser d'utiliser le Logiciel, sous quelle que forme et à quelque titre que ce soit
- s'engage à désinstaller le Logiciel de tout Micro-ordinateur ou équipement Raspberry. lui appartenant, et à détruire toute copie du Logiciel demeuré en sa possession.
- Orange se réserve la possibilité de procéder à l'arrêt de la mise à disposition du Logiciel sur le site web <http://openthebox.org> sans préavis et sans indemnité.

ARTICLE 11 - LOI APPLICABLE – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat de licence sont nulles ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Les stipulations déclarées nulles et non valides seront alors remplacées par des stipulations qui se rapprocheront le plus quant à leur contenu des stipulations initialement arrêtées.

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'efforceront de la régler à l'amiable. A défaut d'accord entre les parties dans un délai d'un (1) mois, la partie la plus diligente portera le litige devant les tribunaux compétents.

ANNEXE 1

Logiciels libre et open source utilisés

Logiciels open source issus des Orange Labs :

1. Base driver EnOcean, pilote logiciel implémentant les protocoles standard de communication EnOcean. Projet open source sous licence Eclipse, transféré au projet Eclipse Smart Home, <https://github.com/Orange-OpenSource/OSGi-EnOcean-base-driver>
2. Modus. Client logiciel pour le protocole TR-069, standard du Broadband Forum. Projet open source sous licence Apache 2. <http://modus-tr-069.sourceforge.net/>
3. Base driver SimpleBee, pilote logiciel implémentant le protocole rudimentaire SimpleBee créé par Orange à des fins de prototypage rapide. Projet open source sous licence Apache 2. <https://github.com/Orange-OpenSource/SimpleBee-Base-Driver>

Licences des logiciels tiers utilisés par le Logiciel Open the Box (nom de package et version – licence) :

4. asm - BSD 3
5. commons-codec 1.6 - Apache License 2
6. commons-logging 1.1.1 - Apache License 2
7. consoletelnet 4.0.1 - GNU General Public License v2.0
8. crimson 2.1.0.kf4-001 - Apache License 1.1

9. device 4.0.1 - GNU General License v2.0 and v3.0
10. eclipse paho - Eclipse Public License v1.0
11. felix 0.1.4 - Apache License v2.0
12. felix 1.11.2 - Apache License v2.0
13. http 3.1.2 & 4.0.1 - BSD 3
14. json-me 1.0.1-SNAPSHOT - GNU Lesser General Public Licence v2.1
15. json-simple 1.1.1 - Apache License v2.0
16. knopflerfish - BSD 3
17. kxml 2.3.0.kf4-001 - BSD 3
18. log4j - Apache License v2.0
19. logback 1.0.13 - Eclipse Public License 1.0 and GNU Lesser General Public Licence v2.1
20. metatype 4.0.0 Apache License v2.0
21. position 4.0.0 - Apache License v2.0
22. regexp 1.4_1 - Apache License v2.0
23. slf4j 1.7.5 - MIT license
24. taglibs 3.1.3 & 4.0.1 - Apache License v2.0
25. xalan 2.7.1.kf3_01 - Apache License v2.0
26. xerces 2.10.1.kf3 - Apache License v2.0
27. xml 4.0.0 - Apache License v2.0
28. xmlpull unknown - Public Domain License